

Zone géographique correspondant à l'unité de distribution :

APREMONT, AIZENAY bourg, LA CHAPELLE-PALLUAU, LA GENETOUZE,

Conclusion Eau satisfaisant aux exigences de qualité fixées par le code de la santé publique.

Dureté de l'eau : 16 °F (eau "peu calcaire")

Origine de l'eau distribuée

MOULIN PAPON (48%)
usine d'APREMONT (52%)

Analyses sur le réseau et au point de production, en commençant par les plus récentes

Lieu de prélèvement

	Date du prélèvement	nombre de paramètres analysés	Principaux paramètres physico-chimiques									Principaux paramètres microbiologiques				Bilan de l'analyse (1)		
			pH	dureté TH f	Turbidité (NFU)	nitrate (mg/l)	Trihalométhanes (µg/l)	fer (µg/l)	Aluminium (µg/l)	pesticides totaux (µg/l)	chlore total (mg/l)	coliformes totaux (/100ml)	Escherichia Coli (/100ml)	Entérocoques (/100ml)	germes à 22°C (/100ml)	germes à 37°C (/100ml)	Conforme aux limites de qualité	Respect références qualité
CENTRE BOURG Mairie - AIZENAY	20/06/2011	19	7,90		<0,25			<10			0,10	0	0	0	57	3	Oui	Oui
CENTRE BOURG MAIRIE - LA CHAPELLE-PALLUAU	26/05/2011	19	7,70		<0,25			<10			0,12	0	0	0	17	2	Oui	Oui
SORTIE RESERVOIR D'APREMONT Robinet évier - APREMONT	17/05/2011	2															Oui	Oui
SORTIE RESERVOIR D'APREMONT Robinet évier - APREMONT	17/05/2011	210	8,25	15,7	<0,25	6,88	31,8	<10	15	<0,100	0,53	0	0	0	14	<1	Oui	Oui

(1) L'eau doit être conforme aux limites de qualité. Ces limites sont fixées pour des paramètres qui, lorsqu'ils sont présents dans l'eau sont susceptibles de générer des effets immédiats ou à plus long terme pour la santé du consommateur.

En outre l'eau doit satisfaire à des références de qualité, valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau et d'évaluation de risque pour la santé des personnes. La valeur de ces références de qualité peut varier selon le type de point de prélèvement ou d'eau distribuée.